



# Epuisement professionnel, Burn-out

Dépression

Maladies  
cardio-  
vasculaires

Troubles  
musculo-  
squelettiques

Suicide

Anxiété



# Stop !



Tout salarié peut prendre l'initiative de rencontrer le médecin du travail, sans risquer une sanction de son employeur, pour évoquer avec lui tout problème de santé (physique ou psychologique) qui serait en relation avec son travail ou qui pourrait retentir sur son travail. Il peut aussi vouloir lui faire part d'un problème de harcèlement moral ou sexuel...

Source: <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/5-questions-reponses-sur-la-sante-au-travail>



Prévenez votre Médecin du Travail :

**ACMS Gare de Lyon**

Bâtiment A  
7 rue Simone IFF  
75012 PARIS

Tél : 01 43 46 50 50  
Fax : 01 43 47 14 56

[acms-gare-de-lyon@acms.asso.fr](mailto:acms-gare-de-lyon@acms.asso.fr)

